Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon Ouest (RD 75) -Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

I - Présentation du projet et de l'objet du syndicat

L'économie générale de ce projet piloté par le Conseil Général est de réaliser l'aménagement de plusieurs zones d'activités dans le secteur Ouest de l'agglomération bisontine en tirant parti de la proximité de Besançon et de la desserte de l'A 36, et en partageant entre les collectivités les risques et les difficultés inhérents à ce type d'opérations.

Les sites retenus et les surfaces aménageables sont les suivants :

Zone de Besançon-Franois : 38 ha (dont 25 sur Besançon)

Zone de Vaux-les-Prés - Chemaudin : 52 ha (dont 35 sur Vaux-les-Prés)

Zone de Dannemarie - Chemaudin : (22 ha (dont 12 sur Dannemarie)

Zone de Pouilley-les-Vignes: 11 ha

Zone de Pirey : 22 ha

Zone de Champvans-les-Moulins : 4 ha

Zone de Serre-les-Sapins : 20 ha

Zone de Champagney: 3 ha

soit au total 172 ha.

Deux zones devraient être aménagées rapidement : Dannemarie-sur-Crête où la commune est engagée sur une opération, et Vaux-les-Prés. Cette seconde zone sera située autour de l'échangeur de l'autoroute.

La Ville de Besançon est concernée par le projet sur une partie de son territoire, située en face de la zone de Châteaufarine. La zone à aménager s'étendrait en partie sur Franois.

II - Examen du projet de statuts du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte regrouperait le Département du Doubs, le Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux et 10 communes (Besançon, Champagney, Champvans-les-Moulins, Vaux-les-Prés, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crête, Franois, Pirey, Pouilley-les-Vignes et Serre-les-Sapins).

Il aurait pour objet :

- * d'étudier et d'assurer la maîtrise foncière, de réaliser et de commercialiser des zones d'activités sur le territoire des communes membres
- * de gérer les parties communes, les services communs, les ouvrages propres de chaque zone d'activités
- * de s'assurer du respect des modalités de répartition par les communes d'implantation du produit de la taxe professionnelle entre le syndicat mixte, le syndicat intercommunal à vocation multiple du Canton d'Audeux et la Ville de Besançon, 50 % étant conservés par la commune d'implantation

* de donner un avis sur l'exonération éventuelle de taxe professionnelle qui relève de la compétence des communes d'implantation.

Le Comité Syndical serait constitué de la manière suivante :

4 représentants du Département, 1 représentant pour chacune des autres collectivités. Les délégués titulaires seraient assistés chacun d'un délégué suppléant. Un droit de veto serait accordé à chaque commune pour les projets concernant son propre territoire.

Un bureau est prévu avec un président et 4 vice-présidents.

Sur le plan financier, les dépenses et garanties à apporter seraient calculées sur la base des pourcentages suivants :

* Département du Doubs	40 %
* Syndicat Intercommunal à vocation multiple du canton d'Audeux	5 %
* Commune de Besançon	15 %
* Commune de Champagney	1 %
* Commune de Champvans-les-Moulins	1 %
* Commune de Vaux-les-Prés	2 %
* Communes de Chemaudin, Dannemarie-sur-Crête, Franois, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, chacune	6 %

La solidarité intercommunale constituant l'un des points forts de l'équilibre économique du projet, les communes sur lesquelles seraient implantées des entreprises ou des acteurs économiques auraient à accepter le principe de reverser une part de la taxe professionnelle à venir à la Ville de Besançon, en contrepartie de certains avantages dont pourraient bénéficier leurs habitants, et également au SIVOM du canton d'Audeux qui regroupe toutes les communes dudit canton pour la charte intercommunale et qui est habilité à intervenir en faveur du développement du canton.

Les dispositions suivantes seraient prévues pour la taxe professionnelle :

- * une harmonisation progressive des taux votés par les communes d'implantation, sur la base d'un taux moyen de l'ordre de 6 à 7 %. Bien entendu, Besançon resterait un cas particulier ; le taux plus élevé de la ville centre ne sera pas nécessairement dissuasif pour les entreprises qui s'implanteraient à Besançon compte tenu des avantages découlant du site,
 - * répartition de la taxe professionnelle.

La proposition consisterait :

- . à laisser à la commune d'implantation 50 % de la taxe professionnelle et 100 % des taxes foncières. Ces recettes lui permettraient notamment de faire face aux dépenses d'entretien de la voirie de la zone.
- . à affecter 25 % de la taxe professionnelle au Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest.
 - . les 25 % restants seraient affectés à parité entre le canton d'Audeux et la Ville de Besançon.

Le dispositif de reversement de la taxe professionnelle entre les communes serait précisé par conventions. En contrepartie de la taxe professionnelle reversée à la Ville, celle-ci pourrait ouvrir les services bisontins aux habitants de ces communes, selon des modalités qui seront à définir ultérieurement.

Compte tenu de :

- la volonté manifestée par la Ville de Besançon de travailler au niveau de l'agglomération
- l'intérêt à ne pas se retrouver dans une situation semblable à celle vécue lors de la création de la zone de l'échangeur de Valentin,
- la complémentarité de telles zones par rapport au Parc Scientifique et Industriel des Montboucons,
- l'aspect limité des risques que la Ville serait amenée à prendre au niveau financier sur ces opérations,

la participation de la Ville au Syndicat Mixte paraît opportune.

Les Commissions n° 3 et 5 ont examiné cette question respectivement le 29 novembre et le 29 octobre 1991.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon-Ouest et approuver les statuts proposés,
- désigner Mme KUNSTLER, Adjointe, en tant que déléguée titulaire et M. PONÇOT, Adjoint, en tant que délégué suppléant pour siéger au nom de la Ville au comité de ce syndicat,
 - s'engager à inscrire au budget 1992 l'éventuelle contribution de la Ville au budget de ce syndicat,
- approuver les modalités de répartition de la taxe professionnelle qui sera générée sur ces zones dans les conditions sus-énoncées.

Mme KUNSTLER: C'est un dossier que Jean PONÇOT et moi avons suivi depuis 5 ou 6 mois, qui a été examiné par nos deux commissions, mais aussi par la Commission Economique du Conseil des Communes du Grand Besançon où cela a fait d'ailleurs l'objet d'une discussion assez importante. Les autres pôles de l'agglomération en particulier le secteur Est et le plateau disaient : «le secteur Ouest est en train de se développer et nous? Comment se réorganiser (pour le secteur Est) ou se développer (pour le plateau)». Les communes n'ayant pas de capacité de développement se sont inquiétées de savoir s'il n'y aurait que celles ayant vraiment des capacités de développement économique qui toucheraient la manne financière.

Là on constate que par le biais du syndicat intercommunal il y aura une redistribution de la taxe professionnelle. Donc c'est un premier essai, je pourrais dire, de collaboration économique des communes avec la Ville de Besançon mais aussi une recherche de péréquation de la taxe professionnelle. Nous n'avons pas encore arrêté définitivement les répartitions de taxe professionnelle entre le syndicat et la Ville et nous n'avons pas non plus encore analysé, c'est l'objet d'une réunion de travail qui aura lieu en janvier, quels services la Ville donnerait en contrepartie de ce que les communes reverseraient en taxe professionnelle. Il faut donc que le syndicat se mette en place afin qu'on puisse travailler maintenant de façon sérieuse et définitive. Cela me semble néanmoins un progrès dans le sens où, sans difficultés, l'ensemble des communes du secteur du canton d'Audeux ont réellement envie de travailler avec la Ville de Besançon sur le développement, autour de la sortie de l'échangeur de l'autoroute.

M. MAGNIN : Une petite réserve Monsieur le Maire sur un point particulier, peut-être marginal mais après tout symbolique, et de ce point de vue important qui a pu échapper au travail de la commission et des commissaires. Cela concerne la représentation de la Ville au sein du Comité Syndical. Ce n'est pas une réserve qui porte sur le fond du dossier qui me paraît pour le reste excellent mais compte tenu de l'engagement et de l'implication financière de la Ville en ce qui concerne les dépenses et les garanties qu'elle va devoir apporter à hauteur de 15 %, sa représentation au sein du Comité Syndical qui n'est pas plus importante finalement que les communes qui ne s'engagent que pour 1 % ou 2 % me paraît sous-évaluée. Je souhaiterais donc par conséquent que l'on puisse réévaluer au moins à deux représentants la participation de la Ville au sein de ce Comité Syndical.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Paulette KUNSTLER prend note. Je n'ai pas compris aussi pourquoi Vaux-les-Prés prenait 2 % et les autres 1 %.

Mme KUNSTLER : Vaux-les-Prés est la commune qui possède la plus grande partie de la zone avec 40 ha, situés autour de la sortie d'autoroute.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette indication.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, à l'occasion de ce dossier on voit bien que c'est surtout à l'initiative du Conseil Général que cette affaire se créée et qu'on a là une perte, il est souvent parlé aujourd'hui de perte de souveraineté, c'est un sujet à la mode, mais je ne voudrais tout de même pas qu'on ait pour la Ville de Besançon une perte de notion d'ensemble, de politique d'ensemble économique. On a l'impression que c'est un petit peu là l'occasion qui fait le larron; le Conseil Général avait fait faire une étude de faisabilité d'activités industrielles tout le long de l'ancien CD 108 prolongé vers Franois et maintenant il nous demande d'entrer dans son projet. On a donc plutôt l'impression d'être à la remorque d'une initiative, ce qui se traduit d'ailleurs par la faible représentation de la Ville de Besançon à ce syndicat mixte qui, à mon avis, va recouvrer une grande importance dans l'avenir. N'avoir qu'un délégué titulaire me paraît effectivement vraiment trop faible.

Mais j'y vois là la preuve qu'en fait nous ne sommes pas du tout leader dans ce dossier-là, qui pourtant va compter quand on regarde la carte, il va peser lourdement dans l'aménagement de l'agglomération demain, et je crains bien que là nous n'ayons plus tellement le mot à dire, un mot en tout cas suffisamment écouté. Alors je rallie la position de M. MAGNIN pour dire qu'il faut que Besançon ait au moins trois titulaires dans cette affaire dont un pour la minorité municipale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous ne sommes pas du tout à la remorque car c'est une affaire qu'on a suivie pratiquement depuis le début. Besançon n'est concernée que pour 25 ha sur les 172 ha, ce n'est donc pas à nous d'être leader de cette opération. Nous sommes entrés dans ce mouvement intéressant parce qu'il y a un certain nombre de communes qui sont concernées de la périphérie et dans le sens de ce qui est fait au niveau du CCGB, je crois qu'il est bon que la Ville participe à cette opération. C'est vrai qu'on pouvait très bien nous, développer notre zone sur 25 ha seuls. Mais on ne veut pas le faire car on préfère tous ensemble essayer de réfléchir à une aire industrielle et surtout à l'aménagement qui sera fait. Je crois que c'est le pari qui a été pris que de s'introduire dans ce syndicat mixte plutôt que de faire notre politique à nous, jusqu'à nos frontières de la ville, en laissant les autres se débrouiller sur les 150 ha qui restent ; ils auraient d'ailleurs pu très bien pu faire sans nous !

Pour répondre un peu aux propositions qui ont été faites, j'ai vu que même un délégué a le droit de veto sur les questions concernant ce qui se passe chez elle, ce qui est important quand même.

M. PONÇOT : J'avoue que la position de M. le Député JACQUEMIN me surprend beaucoup. Abandon de souveraineté : mais comment voulez-vous qu'on puisse effectivement déborder les limites de la commune de Besançon, ce n'est pas possible. Par conséquent il faut bien qu'un certain nombre de communes fassent de la co-souveraineté et c'est bien ce que nous voulons faire à travers cette expérience. Et j'avoue qu'elle est quand même très supérieure à une expérience de co-souveraineté limitée qui s'est faite au Nord de Besançon, Monsieur le Député, vous vous en souvenez très certainement. Depuis, Monsieur le Député, nous sommes heureux de pouvoir participer avec les communes de l'Ouest de Besançon au développement général de l'agglomération de Besançon-Ouest.

L'expérience qui est en train de se réaliser pourra être poursuivie dans d'autres secteurs et d'autres directions de l'agglomération, notamment vers l'Est Monsieur JACQUEMIN, où la sortie d'une autoroute est souhaitée par beaucoup ; un aménagement industriel et économique devra donc s'y faire et nous souhaitons que la Ville puisse également participer avec les autres communes à ce développement pour ne pas retomber dans les erreurs du Nord. Le pôle qui se trouve également au Sud doit, de la même manière avec la Ville de Besançon, envisager un développement économique originale et je puis vous dire que les communes pour l'instant sont parfaitement d'accord sur cette optique. Autrement dit, nous sommes effectivement là en plein dans la philosophie de l'agglomération du Grand Besançon sur le plan de la vie économique et pour ma part je m'en réjouis beaucoup. C'est une des lignes directrices de cette Municipalité, Monsieur le Député, et avouez qu'elle est positive.

M. DE SURY : Simplement une question : je voulais savoir pourquoi la zone de Chemaudin elle-même ne fait pas partie de cet ensemble ?

Mme KUNSTLER: Il s'agit uniquement des zones nouvelles.

M. JACQUEMIN : Je vais répondre rapidement à M. PONÇOT. Je ne m'inscris pas contre cette opération. Simplement ce que j'ai voulu dire c'est qu'on avait l'impression de réaliser des choses au coup par coup en fonction de telle ou telle initiative, en l'occurrence, là, le Conseil Général. Avec le mécanisme des syndicats mixtes, le Conseil Municipal a une curieuse impression, c'est de courir derrière les décisions et les orientations, ce qui ne me paraît pas bon. Je crois que la Ville de Besançon doit être partenaire à part entière dans l'ensemble de l'agglomération et que le Conseil Municipal doit garder toute sa capacité de réflexion et se prononcer sur les orientations essentielles.

Ce que je souhaite Monsieur PONÇOT, Monsieur le Maire également, c'est qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire et ce qui touche Besançon et sa périphérie, nous ayons un plan d'ensemble et que nous sachions où nous allons. Vous me dites aujourd'hui c'est l'Ouest, peut-être que demain ce sera l'Est et puis après le Sud. Moi j'aimerais tout de même qu'on ait une réflexion globale, un peu de synthèse pour savoir quels sont les fils conducteurs que nous souhaitons. Que le Conseil Général finisse une opération, c'est très bien et je ne suis pas contre, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Ce que je veux dire simplement c'est qu'aujourd'hui la Ville, jouant l'agglomération à juste titre, et je crois que c'est une bonne démarche, jouant le partenariat avec un certain nombre d'institutions, c'est aussi une bonne démarche, doit pourtant contrebalancer cette politique renforcée de partenariat par également une réflexion renforcée du côté de son Conseil Municipal et préliminairement à ses décisions. Voilà ce que je souhaite.

Mme KUNSTLER: Le dossier qui vous est présenté a été préparé de façon cohérente avec les deux commissions concernées. Un certain nombre de remarques sur les statuts, sur les enjeux de négociations ont été faites en commission des Relations Extérieures. Le Conseil des Communes du Grand Besançon, je l'ai dit tout à l'heure, a posé aussi des questions très pertinentes n'interrogeant pas la Ville de Besançon sur l'équilibre de l'agglomération et les grands projets de développement de l'agglomération mais s'interrogent tous ensemble et je crois que c'est cela qui est nouveau. Nous sommes dans une logique d'apprentissage et on se demande comment on peut réellement travailler, quelles techniques trouver pour que la position de la Ville apparaisse bien, etc. Je crois que le travail se fait très bien et cela a été voulu par les commissions Economique et des Relations Extérieures qui ont décidé que le secteur Ouest était prêt maintenant en terme de capacité de développement, et personne ne le démentira. C'est normal qu'on aille aussi dans ce sens-là sur l'ensemble de l'agglomération.

J'ajouterai qu'à mon sens nous ne créerons l'agglomération de façon positive et solide qu'en faisant en sorte, comme l'a dit Jean PONÇOT, qu'il y ait un véritable co-partenariat, que chaque commune se sente complètement à sa place. Cela ne pourra pas fonctionner si à un moment donné la Ville apparaît pour imposer ses positions. Mais nous avons fait un certain nombre de choix aujourd'hui en proposant notamment qu'il y ait un représentant de la Ville à l'association pour l'échangeur Est, car nous savons les secteurs sur lesquels nous voulons intervenir dans l'agglomération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: Je crois qu'on est tous d'accord pour participer à ce syndicat mixte. C'est vrai qu'on a été sollicité par la réaction de ces différentes communes et du Conseil Général et nous

adhérons parce que nous avons une vue globale de notre rôle à jouer en ce domaine. Je rejoins quand même ce que disait Claude MAGNIN tout à l'heure, quant au fait qu'un titulaire et un suppléant cela me paraît peu. Vous essayez de vous battre pour en avoir deux (proposition de Claude MAGNIN) peut-être trois (proposition de M. JACQUEMIN), à vous de voir. A part cela, sur le reste nous sommes parfaitement d'accord. S'il y en a deux déjà il y aura deux titulaires, deux suppléants donc l'opposition sera déjà parmi ces quatre. Si on obtient trois titulaires et trois suppléants, cela fera encore davantage et là peut-être que les Verts auront une place, à moins que vous ne cédiez votre place aux Verts, vous vous arrangez entre vous !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises mais demande que le nombre des représentants de la Ville de Besançon à ce syndicat mixte soit réexaminé.